



Proposer à chaque enfant scolarisé sur son territoire un parcours éducatif cohérent et adapté à ses besoins constitue pour toute commune un défi et un atout : le PEDT est un outil permettant de faire converger et d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps périscolaire, en lien avec les projets d'école.

QU'EST-CE QUE LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ?

Est qualifié de périscolaire le temps avant et après la classe durant lequel la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organise la prise en charge des enfants scolarisés sur son territoire ; le temps périscolaire concerne donc :

- la période d'accueil du matin avant la classe ;
- la période méridienne, de la fin de la matinée au retour en classe l'après-midi ; cette période inclut, le cas échéant, le temps de restauration collective ;
- l'après-midi, lorsqu'il y a eu classe le matin ;
- la période d'accueil du soir après la classe.

COMMENT ORGANISER LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ?

Dans le cadre du PEDT, le partenariat entre les acteurs éducatifs permet, dans le respect des compétences de chaque acteur, d'organiser la complémentarité des différents temps d'accueils périscolaires. Plusieurs types d'activités peuvent être proposés :

- ateliers de découverte artistique, sportive, culturelle, etc. ;
- accompagnement à la scolarité ;
- étude surveillée ;
- garderie ;
- accueil de loisirs périscolaires.

Seul l'accueil de loisirs périscolaires est soumis à déclaration auprès de la DDCS/PP¹, les autres activités sont organisées librement par la collectivité.

¹ DDCS/PP = direction départementale de la cohésion sociale/direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

QU'EST-CE QU'UNE GARDERIE ?

Une garderie est un mode d'accueil qui ne répond pas à la définition de l'accueil de loisirs périscolaire et qui ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ainsi, elle ne se caractérise pas par une diversité d'activités éducatives ou de loisirs. Les enfants accueillis peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, sieste, temps calme...) sans intervention pédagogique du personnel d'encadrement. La collectivité détermine librement les modalités d'encadrement, exception faite d'activités soumises à une réglementation spécifique (code du sport par exemple).

QU'EST-CE QU'UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ?

Accueil de mineurs à caractère éducatif, l'accueil de loisirs périscolaire est une organisation soumise à déclaration si les critères suivants sont réunis :

- au moins 7 mineurs accueillis en dehors du domicile parental ;
- lorsqu'il y a classe dans la journée ;
- pendant au moins 14 jours sur l'année ;
- durant au moins une heure par jour dans le cadre d'un PEDT ;
- présentant un caractère éducatif et offrant une diversité d'activités.

POURQUOI ORGANISER UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ?

La réglementation des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif fixée par le code de l'action sociale et des familles contribue à la mise en place d'un temps périscolaire sécurisant et de qualité : l'accueil repose sur la mise en œuvre d'activités éducatives et pédagogiques par une équipe d'animation qualifiée. L'organisateur bénéficie de l'accompagnement pédagogique de la DDCS/PP et de l'appui technique et financier de la caisse d'allocation familiale (Caf).

De surcroît, l'honorabilité de chacun des intervenants déclarés est contrôlée par les services de l'État : vérification que ceux-ci ne sont pas frappés d'une incapacité d'exercice ou d'une mesure d'interdiction d'exercer et qu'ils ne figurent pas au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

QUELLE EST LA PLACE DES FAMILLES DANS L'ORGANISATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE ?

Les activités organisées par la commune ou l'intercommunalité dans le temps périscolaire ont un caractère facultatif : l'adhésion des familles au PEDT est un atout, il permet une meilleure articulation entre les différents temps de vie quotidiens des enfants. C'est pourquoi le PEDT doit prévoir les modalités d'information, de participation ou d'implication des familles, selon les activités organisées.

COMMENT L'ORGANISATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE PARTICIPE D'UNE POLITIQUE LOCALE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ?

L'organisation du temps périscolaire conforte l'intervention de chaque acteur éducatif selon les modalités prévues par le PEDT. En outre, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques enrichit les activités périscolaires et multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. En offrant une vue d'ensemble sur les différents temps d'accueil des enfants, le PEDT permet d'identifier la plus-value éducative des activités proposées en dehors du temps scolaire par la collectivité et ses partenaires.

Tableau des différents moments d'une journée où il y a école

	ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR	CLASSE ET RÉCRÉATIONS INTER CLASSES	PAUSE MÉRIDIDIENNE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	ÉTUDE SURVEILLÉE
■ cadre	garderie ou ALP	EN	garderie ou ALP	EN	garderie ou ALP	garderie
■ intervenants	animateurs ou surveillants	enseignants	animateurs ou surveillants de cantine	enseignants	animateurs	enseignants ou surveillants d'étude
■ responsable	directeur garderie ou directeur ALP	directeur d'école	directeur du service de la cantine ou directeur ALP	directeur d'école	directeur garderie ou directeur ALP	directeur du service de l'étude (souvent le directeur d'école)

- EN : Éducation nationale
- ALP : accueils de loisirs périscolaires
- Les TAP ou NAP pendant les trois nouvelles heures dégagées par la réforme l'après-midi après l'école n'ont pas de statut juridique spécifique. Elles s'intègrent dans le cadre d'un ALP si l'accueil remplit les critères constitutifs d'un tel accueil (voir plus haut), ou dans une garderie dans le cas contraire. Les CAF ne versent l'aide spécifique (voir fiche 2) que si ces heures se déroulent dans le cadre d'un ALP.



avec le concours de :

